

Projet éducatif de l'internat du collège Jean Rostand

Structure labellisée *internat d'excellence* par le ministère de l'Éducation Nationale et soutenue par la cité éducative d'Orléans, l'internat se donne pour objectif de contribuer pleinement à la réduction des inégalités en proposant aux élèves un cadre favorable à la réussite scolaire et à l'épanouissement individuel. Il s'adresse à des élèves motivés, ayant besoin de soutien pour mener à bien leur scolarité avec une dimension sportive ou non. L'internat peut apporter des solutions à des situations d'urgence mais n'a pas vocation à résoudre des difficultés d'ordre comportemental.

Conditions matérielles d'accueil :

Situé dans un quartier calme, l'internat est un bâtiment indépendant du collège, doté d'une salle d'étude, d'un espace de restauration et de plusieurs lieux de détente. Il peut recevoir un maximum de 40 élèves. Un étage est dédié aux garçons, l'autre aux filles. Chacun des 10 appartements est composé d'espaces communs et de 4 chambres individuelles.

Organisation du travail scolaire :

La réussite scolaire étant l'objectif majeur de l'internat, nous prenons soin de poser un cadre collectif tout en proposant un accompagnement différencié tenant compte de l'âge et des besoins de chaque élève. Chaque jour, un temps d'étude est inscrit à l'emploi du temps (entre 1 heure et 1 heure 30). Ce temps est encadré par un assistant d'éducation. Les ressources du centre de connaissances et de culture du collège peuvent être mobilisées (moyens informatiques, documentation). Un professeur référent et le manager d'internat s'assurent de la bonne liaison avec les équipes pédagogiques. Le dispositif devoirs faits peut bénéficier aux élèves internes sur la base des besoins identifiés.

Suivi individualisé des élèves :

Pour assurer le bien-être des élèves, un suivi individualisé est effectué par l'infirmière de l'établissement. En début d'année, elle rencontre chaque élève et si nécessaire sa famille. Chaque mercredi après-midi, l'infirmière assure une permanence à l'internat.

Le manager d'internat présente un point hebdomadaire du fonctionnement de la structure à la CPE référente. Toutes les 3 semaines, un bilan est effectué avec la CPE, un représentant de l'équipe de direction, le manager d'internat et le professeur référent pour évoquer les différentes dimensions de la scolarité des internes. En cas d'alerte ou d'inquiétude, les familles sont ensuite contactées.

Association des élèves au projet de l'internat :

La vie à l'internat revêt une dimension citoyenne. Un temps d'intégration sera organisé en début d'année scolaire pour favoriser la solidarité entre les internes. Les élèves seront sollicités pour élaborer un programme d'activités culturelles adaptées aux différents profils. Ils seront consultés au sujet des améliorations matérielles à apporter à leur cadre de vie. Pour les élèves de 3^è, les temps libres du mercredi pourront être mis à profit pour construire le projet d'orientation.

Relations avec les responsables légaux :

Le projet de scolarité à l'internat ne peut réussir qu'avec l'appui et l'engagement de la famille ou des responsables de l'enfant. Les familles et les enfants seront invitées à se rendre au collège pour présenter leur dossier de candidature, ce sera l'occasion de visiter les locaux. Par la suite, ils devront être aisément joignables dans le cadre du suivi de la scolarité ou d'éventuelles situations d'urgences.

Après le premier mois de scolarité, un bilan sera effectué sur le plan de l'intégration à l'internat et de la réussite scolaire. Les familles seront invitées à se rendre au collège pour rencontrer les différents référents. Avant chaque période de congés, les familles seront contactées par un CPE pour effectuer un bilan d'étape. Un dernier entretien se déroulera en fin d'année scolaire pour envisager ou non la reconduction de l'internat.